

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSONEXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONSAnnée 2026**Décision du 2 janvier 2026**

01.2026-04

COMMUNICATION**Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Affichage numérique pour diffusion de clips numériques pour la Promotion du territoire en gare de Nantes – année 2026 »****VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,**VU** l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,**CONSIDERANT** que la société MEDIAGARES, sise 1 rond-point Victor Hugo 92130 Issy-Les-Moulineaux, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE**ARTICLE 1 :** de contractualiser avec la société MEDIAGARES, sise 1 rond-point Victor Hugo 92130 Issy-Les-Moulineaux, pour de l'affichage numérique en gare de Nantes (diffusion de clips numériques pour la promotion du territoire sur 6 écrans), pour un montant de 7 560 € HT soit 9 072 € TTC, et pour une durée de 1 an.**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »